

MAIRIE DE CHALENCON

07240

Tél. : 04.75.58.14.41

Fax : 04.75.58.17.12

Email : mairie-de-chalencon@wanadoo.fr

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL Du 1^{er} août 2014

Date de la convocation 25 juillet 2014

Ouverture de séance : 20 h 30

Clôture de séance : 23 h 45

Président de séance : Monsieur SALLIER Alain, Maire

Secrétaire de séance : Guy MOULIN

Présents : Jean-Pierre ANCHISI Paul DEJOUR, Agnès CHATRON, Stéphane DONY, Fabrice HERMIER, Robert Lavis, Guy MOULIN, Alain SALLIER, Christel SERILLON-MARION.

Excusés : Lucie MACHISSOT (a donné procuration à Agnès CHATRON), Alain MASSINI

Absents :

ORDRE DU JOUR :

1. Compte-rendu du dernier conseil municipal
2. Tarifs Blés d'Or 2015
3. Marché Maîtrise d'œuvre Alain MOUNIER pour dossier salle polyvalente
4. Acquisition d'un photocopieur pour la mairie
5. Acquisition du foncier pour les zones humides
6. Résultat de la consultation pour la salle polyvalente et le terrain multi sport
7. Pour info : Contrôles des assainissements non collectifs sur Jonac et Chervil
8. Pour info : Travaux assainissement La Tourasse
9. Questions diverses

1- Approbation du dernier compte-rendu du Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
PAR 10 VOIX POUR / VOIX CONTRE / ABSTENTIONS
Approuve le compte-rendu du Conseil Municipal du 27 juin 2014

2- Tarifs Blés d'Or 2015 et bilan exercice 2013 :

- Le Maire présente les résultats de l'exercice 2013 du gîte « les Blés d'or ». Bénéfice de 21 600.75€. Certains postes de charges ont augmenté considérablement, comme l'électricité. A surveiller.
Il faudrait essayer de travailler sur la communication afin d'attirer plus de groupes en semaines (séminaires, Comité d'entreprise ...) Christel Sérillon Marion propose d'investir peut être dans un distributeur à café pour décharger Sylvie des petits déjeuners, à voir, peut être lors de la prochaine tranche de travaux à prévoir : la cuisine, qui n'est pas du tout fonctionnelle et aux normes. Gîte de France nous demande également de remplacer les cabines de douches dans certaines chambres par des douches.
- Au vu de ces résultats, il propose au Conseil Municipal les tarifs suivants pour la location du gîte d'étape et de séjour « Les Blés d'Or » et le gîte Le Ruches pour 2015 :
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :
Fixe les tarifs pour 2015 comme suit :

LOCATION GÎTE EN GESTION LIBRE

- ▶ Gîte complet = Gîte principal + Gîte Les Rosiers (capacité 50 personnes)
 - Entre 37 et 50 personnes 18.00 € /personne/nuit
- ▶ Gîte principal (capacité 36 personnes)
 - Jusqu'à 20 personnes 24.00 €/personne/nuit + 150 €/séjour
 - Entre 21 et 30 personnes 20.00 €/personne/nuit + 150€/séjour
 - Entre 31 et 36 personnes 20.00 €/personne/nuit
- ▶ Gîte "Les Rosiers" (capacité 14 personnes)
 - Jusqu'à 14 personnes 18.50 €/personne/nuit
- ▶ Tout lit utilisé est facturé ... « Nous ne facturons pas les bébés ou enfants en bas âges dont les parents transportent le lit parapluie ou matelas ».



LOCATION CHAMBRES (sans mise à disposition cuisine/salles)

- Hébergement 18.50 €/personne/nuit
- Petit déjeuner (selon conditions) 7.00 € par personne
- Pension ou 1/2 pension possible nous consulter
- Hébergement en chambre individuelle 21.50 €/personne/nuit



SUPPLEMENTS DIVERS (en location chambres ou en gestion libre)

- Chauffage 3.50 €/personne/nuit
- Draps et serviettes de toilette 7.00 € par personne
- Forfait ménage fin de séjour (en gestion libre seulement)
⇒ 65 € (Les Rosiers) - 130 € (Gîte principal)- 195 € (Gîte complet)
- Taxe de séjour (sauf public exempté) Tarifs 2015 en vigueur
- Location salle polyvalente Tarif préférentiel liés à la location du gîte = ½ tarif
- Location salle des Cévennes 30 € la journée sans chauffage
60 € la journée avec chauffage



AVANTAGES POUR MOYENS ET LONGS SEJOURS

- 5% à partir de 3 nuits
- 7% à partir de 5 nuits
- 10% à partir de 7 nuits

GITE RURAL "Les Ruches" d'une capacité de 6 personnes

⇒ Tarifs comprenant draps et serviettes de toilettes

- ▶ Du 09 MAI au 26 JUIN 2015 325 € la semaine
 - ▶ Du 27 JUIN au 10 JUILLET 2015 400 € la semaine
 - ▶ Du 11 JUILLET au 21 AOÛT 2015 465 € la semaine
 - ▶ Du 22 AOÛT au 28 AOÛT 2015 400 € la semaine
 - ▶ Du 29 AOÛT AU 25 SEPTEMBRE 2015 325 € la semaine

 - ▶ WEEK-END (1 nuit) en avril, mai, juin, et septembre 150 €
 - ▶ WEEK-END (2 nuits) en avril, mai, juin, et septembre 190 €
 - ▶ WEEK-END (3 nuits) en avril, mai, juin, et septembre 250 €
- Nous proposons de la location WE en dernière minute (10 jours avant la date d'arrivée) pour les mois de juillet et août
- ▶ Forfait ménage 60 €
-
- ▶ Taxe de séjour Tarifs 2015 en vigueur
- ⇒ Le tarif comprend un forfait de 8 kWh par jour ; le supplément est facturé à : 0.15 € le kWh consommé hors forfait.

3- Marché Maîtrise d'œuvre Alain MOUNIER pour dossier salle polyvalente :

Monsieur Le Maire fait part au Conseil Municipal du projet de marché de prestations intellectuelles à procédure adaptée entre la commune et l'architecte Alain MOUNIER, pour les travaux d'agrandissement et mise en conformité des sanitaires de la salle polyvalente de Chalencon.

Les prestations définies dans le marché seront rémunérées par un prix forfaitaire de 16 800€ HT, taux de rémunération 7% pour un coût prévisionnel de travaux de 240 000€.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE ET AUTORISE Le Maire à signer le dit marché.

4- Acquisition d'un photocopieur couleur pour la mairie :

Le Maire fait part au Conseil des 3 propositions reçues pour le photocopieur couleur multifonction pour la mairie. Après avoir étudié les offres, le Conseil Municipal décide de retenir la proposition de LECLERE BUREAUTIQUE, pour un montant de 5094€ HT. Proposition qui comprend également un matériel reconditionné récent et performant pour l'école.

5- Acquisition du foncier pour les zones humides :

Le Maire fait part au Conseil Municipal de Chalencon que, suite au diagnostic et plan de gestion sur la zone humide de Chalencon des contacts ont été établis avec les propriétaires concernés. Une évaluation des parcelles a été effectuée par un technicien du CRPF pour trois propriétaires :

- Succession Jean BOISSY (parcelles C 217 – 0h11a50ca ; C 242 - 04h11a10ca ; C243-04h09a80ca ; C244 -04h12a40ca ; C 246-1ha15a30ca ; C220-1ha 85a80ca) pour un montant net de 12 872€ auquel se rajoute les frais de 1 100€ soit un montant total de 13 972.00€.
- Alain DELARBRE (parcelle C 222 – 0h33a90ca) pour un montant net de 1 526€ auquel se rajoute les frais de 741.43€ soit un montant total de 2 267.43€.
- Maurice DEVISE (parcelle C 230 – 0h38a83ca) pour un montant net de 1 748€ auquel se rajoute les frais de 741.43€ soit un montant total de 2 489.43€.

Une évaluation du coût de ces acquisitions, y compris frais de mutation et frais de notaire a été évaluée par Maître BORNE, Notaire, pour l'ensemble de ces acquisitions de 18 728.86€.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- DECIDE d'acquérir ces parcelles au montant prévu ci-dessus
- AUTORISE Le Maire à signer les actes d'acquisition et à accomplir toutes les formalités nécessaires à cette démarche.
- SOLLICITE la Région Rhône Alpes pour une subvention au taux maximum pour la réalisation de ces acquisitions.
- S'ENGAGE à respecter les préconisations du Plan de Gestion à savoir que « les objectifs, la nature des actions, les activités et les usages resteront cohérents avec les enjeux de la qualité de l'eau que sous-entend l'acquisition ».

6- Résultats de la consultation pour la salle polyvalente et le terrain multisport :

➤ **Salle :**

- Maçonnerie, Entreprise BATHAIL de Vernoux
- Electricité, Entreprise CARRIAT Pierre de Chalencon
- Charpente, Entreprise REYNAUD de St Jean de Muzols
- Menuiserie, Entreprise VAREILLE d'Alboussière
- Peinture, Alain MOUNIER est en train d'analyser les offres.

Les travaux devraient commencer la deuxième quinzaine de septembre.

➤ **Terrain multisport :**

- 4 entreprises ont été consultées. Celle retenue est « CASAL SPORT, bon rapport qualité prix. Terrain de 15 m : 30 m.
Démarrage des travaux semaine 40.

7-Pour info : contrôles des assainissements non collectifs sur Jonac et Chervil :

Le Maire informe le Conseil Municipal que le SPANC de la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche a commencé les contrôles des systèmes d'assainissement individuels à Pont de Chervil et à Jonac. Ce diagnostic est facturé 80€ au particulier.

Le projet d'une mini station collective, pour ces deux quartiers de la commune avait été inscrit au contrat de rivière. La CAPCA a le projet de la réaliser fin 2015, début 2016.

8- Pour info : Travaux assainissement La Tourasse :

Le Maire informe le conseil que les travaux de création de la mini station d'épuration par l'association ASL de la Tourasse (dont fait partie la commune pour 3 parts) devraient commencer en septembre. Les travaux seront réalisés par l'entreprise DUMONT TP.

9- Questions diverses :

➤ PNR –Géo site :

Demande de subvention Conseil Régional pour Géo site de l'ancienne carrière de Chalencon :

Le Maire fait part au Conseil Municipal de la décision du Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche de retenir le site de l'ancienne carrière de Chalencon comme géo site dans le cadre du futur Géo parc.

Une opération Coup de Pousse permet d'avoir un soutien de la Région Rhône Alpes pour réaliser un visuel et un mobilier afin de sensibiliser les visiteurs à la vie des ouvriers alors salariés de l'entreprise qui exploitait cette carrière. La subvention possible est de 50%.

Après avoir étudié le projet et à l'unanimité, Le Conseil Municipal décide :

- de réaliser cette opération dont le coût s'élève à 7 000.80€ HT.
- de solliciter le Président de la Région Rhône Alpes pour subventionner l'opération.
- de charger Le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires et de signer les commandes afin de faire aboutir ce projet.

➤ SDE07 : Nouvelle modification des statuts du SDE07. Mise à jour de la liste des Collectivités adhérentes.

Le Maire fait part à l'assemblée du courrier du Président du SDE07 du 16 juillet 2014 rappelant que le domaine de l'énergie connaît de nombreuses évolutions et que les statuts du SDE doivent être adaptés en permanence, en particulier pour pouvoir répondre aux attentes de nos collectivités ou groupements auprès du Syndicat.

Il a ainsi été proposé au Comité Syndical du SDE, lors de sa séance du 1^{er} juillet dernier diverses modifications aux statuts actuels, qui ont été acceptés, portant notamment sur :

- La compétence du SDE, dans le cadre de ses missions obligatoires, pour la collecte et gestion des données qui proviendront de la mise en place des réseaux dits « intelligents »
- La possibilité d'opter pour de nouvelles compétences facultatives, si nos collectivités ou groupements le souhaitent, en matière d'implantation de bornes de recharges électriques ou pour le transfert intégral au SDE 07 de la compétence en matière d'éclairage public,
- L'inscription au titre des activités connexes à la gestion des réseaux électriques, de l'instruction des demandes de renseignements d'urbanisme, pour les communes rurales, service qui vient d'être mis en place cette année par le syndicat,
- L'organisation du SDE, avec d'une part la modification des règles de calcul du nombre des membres du bureau syndical (jusqu'à 20 % maximum du nombre des délégués au Comité arrondi à l'entier supérieur) pour tenir compte de l'évolution du nombre des délégués syndicaux et assurer au bureau une meilleure représentation géographique ; d'autre part prévoir pour les collèges électoraux

d'arrondissements la désignation d'un représentant suppléant, en sus du titulaire, chose qui n'était pas prévue dans les statuts actuels.

Par ailleurs, lors de ses séances des 20 février et 1^{er} juillet dernier, la comité syndical a pris acte des modifications intervenues dans la liste des collectivités adhérentes, soit du fait du retrait de certaines collectivités de groupements adhérents, soit de la disparition d'autres groupements : retrait de St Remèze de la CCne du Rhône aux Gorges de l'Ardèche, disparition de l'ex CCne d'Eyrieux aux Serres entraînant l'adhésion des communes membres au SDE 07 à titre de communes isolées, substitution de la nouvelle CCne VAL'EYRIEX à l'ex CCne du Haut Vivarais, la commune de Labâtie d'Andaure devenant commune isolée, intégration de la commune de Gilhac et Bruzac au SIVM de Vernoux, modifications qu'il convient d'entériner également.

En application des dispositions des articles L5211-17 et 20 du CGCT, il appartient à chacune des Collectivités (communes ou groupements) adhérents au SDE 07 de se prononcer dans un délai de 3 mois sur ces modifications statutaires, l'absence de réponse dans le délai imparti étant considéré comme avis favorable.

Le Maire invite la Conseil à délibérer sur ces modifications statutaires et à prendre acte des modifications intervenues dans la composition des collectivités membres du SDE 07.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE les modifications statutaires ci-dessus,
- PREND ACTE de la modification dans la composition de la liste des collectivités adhérentes.

➤ **Demande de subvention exceptionnelle par l'association « Les Marchés de Diane » :**

Le Conseil Municipal souhaite rencontrer La Présidente de l'association pour discuter des besoins des associations. Le CM propose de ne pas verser de subvention, mais d'acheter deux nouvelles tentes qui seront mises à disposition de toutes les associations de la commune, dans les mêmes conditions.

➤ **Présence du loup en Ardèche :**

Monsieur Le Maire expose le texte reçu de la FDSEA et de l'association des maires ruraux:

Vu le code rural, article L113-1 modifié par la loi n° 2010-874 du 27 juillet 2010 – article 41

« Par leur contribution à la production, à l'emploi, à l'entretien des sols, à la protection des paysages, à la gestion et au développement de la biodiversité, l'agriculture, le pastoralisme et la forêt de montagne sont reconnus d'intérêt général comme activités de base à la vie montagnarde et comme gestionnaires centraux de l'espace montagnard.

En conformité avec les dispositions des traités instituant la Communauté économique européenne, le gouvernement, reconnaissant ces rôles fondamentaux de l'agriculture, du pastoralisme et de la forêt de montagne, s'attache à assurer la pérennité des exploitations agricoles et le maintien du pastoralisme, en particulier en protégeant les troupeaux des attaques du loup et de l'ours dans les territoires exposés à ce risque »

Et

CONSIDERANT que la population de loup est en pleine expansion et cause des dégâts considérables sur l'élevage ardéchois et que le loup n'est plus une espèce menacée.

CONSIDERANT que les dispositifs de mesures de protection mises en place sur le département de l'Ardèche depuis 2012 sont inefficaces pour stopper la prédation du loup sur les troupeaux domestiques.

CONSIDERANT que l'activité d'élevage tient une place particulièrement importante dans l'économie et l'aménagement de nos territoires et que le risque d'arrêt de ce secteur d'activité peut entraîner en cascade la disparition de nombreuses autres entreprises locales : abattoirs, entreprises de transformation de la châtaigne, restaurations, écoles, activités touristiques ...

Il est donc demandé l'exclusion du loup sur son territoire et la révision du statut de protection communautaire du loup.

Robert Lavis prend la parole et explique son point de vue.

« Il approuve la protection des troupeaux contre le loup contenue dans le code rural si l'on tient compte des mœurs de cette espèce grégaire.

Par contre il réagit par rapport à la deuxième partie du texte qui ferait du loup la cause des difficultés du monde rural. En effet l'éradication du loup ne changerait pas la situation du monde paysan sur notre territoire, et ceci dans tous ses secteurs d'activités y compris au niveau pastoralisme.

Cette situation est rendue très difficile parce que les produits sont souvent vendus à perte malgré un travail épuisant lié à des demandes quantitatives toujours plus grandes et parfois à un surendettement chronique.

La disparition du monde agricole aurait effectivement un effet « cascade » sur notre territoire ».

Après en avoir délibéré, ce texte est voté par 9 voix pour, 1 voix contre,

SEANCE LEVEE A 23 h 45